



**CAP Nationale de titularisation des agents
administratifs de catégorie C
des 24 et 25 octobre 2019
Déclaration liminaire de la CGT Finances
Publiques**

La nouvelle réforme des retraites que le gouvernement veut imposer entraînera une baisse généralisée du montant des pensions.

Le niveau des pensions devient une variable d'ajustement des comptes publics.

Le système par points permet de baisser les pensions sans réforme et sans débat.

Cette politique est particulièrement néfaste dans un contexte où le système souffre déjà de milliards de manque à gagner au travers des exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

Deux français sur trois sont opposés à la réforme des retraites que prépare le gouvernement et 93 % d'entre eux refusent la baisse de leur pension.

Dans ce cadre les organisations syndicales et de jeunesse CGT, FO, SOLIDAIRES, FIDL, MNL, UNEL, UNEF appellent l'ensemble des salariés du privé comme du public, les retraités, les privés d'emploi à une journée de grève interprofessionnelle le 5 décembre.

La CGT continuera à porter ses revendications :

- garantir le système de retraite par répartition, le seul qui soit juste et efficace, où une part de la richesse produite par les travailleurs sert à financer les pensions des retraités d'aujourd'hui.
- le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement.
- un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète de travail, quel que soit le régime de retraite et reposant sur l'ensemble de la rémunération.
- l'évolution de la pension indexée sur le salaire moyen.
- la décision du départ en retraite choix individuel du salarié.
- un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants.
- le droit amélioré au départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes en situation de handicap.
- assurer un financement suffisant à chaque régime.
- une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent.

A la DGFIP, après la promulgation de la loi dite « de transformation de la fonction publique » l'objectif des pouvoirs publics est simple : Externaliser, privatiser et abandonner des missions, supprimer des emplois, réduire par quatre le nombre des implantations, limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, abattre notre statut, détruire le service public et ainsi, mettre à mal l'égalité de traitement des citoyens.

Depuis le début de l'année la destruction de notre administration se fait selon deux axes :

– la fin de la séparation ordonnateur comptable, le but est de transférer des agents de la DGFIP aux collectivités, en vue de leur intégration dans des agences comptables dépendant de la fonction publique territoriale ou hospitalière. Cela n'a pas été un grand succès pour cette première année. Mais une grande braderie est déjà prévue l'année prochaine afin d'accélérer les transferts en facilitant grandement les conditions d'accueil dans les collectivités.

– La géographie revisitée qui prétend offrir un service de proximité plus important (augmentation des points d'accueil implantés en dehors des services) en tout cas c'est comme cela que la réforme est en train d'être vendue aux élus locaux. La réalité est tout autre. Ces points d'accueil seront au rabais et assurés une à deux demi journée par semaine, notamment dans le cadre des maisons de services au public.

Dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, les concentrations de services, les déplacements d'agents. Tout cela afin de concentrer les agents pour réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés donne le vertige.

La DGFIP attend des agents et de leurs syndicats une collaboration active pour construire ensemble le nouveau réseau de la DGFIP

Mais rien n'y fait, personne n'est dupe.

Dès la parution des premiers projets, les actions ont été nombreuses en direction de la population et des élus locaux.

Lundi 16 septembre, mobilisation historique à la DGFIP.P

Près de 40 % des agents étaient en grève, certains départements ont affiché des taux de 40 et 50 %. Les élus locaux et la presse ont relayé ces inquiétudes, démontant ainsi les éléments de langage des pouvoirs publics.

Depuis les agents se mobilisent sur les départements au travers de grève reconductible, de rassemblements aux pieds des sites, de marches revendicatives, d'envahissements de réunions, des jeudi ou mardi noirs, de grève site par site, de blocage de site, de soutien et de participation des élus aux actions, relais de la presse, de tracts au public, de signature de pétitions des citoyens.

Depuis des mois la détermination des agents reste forte, les deuxièmes versions de cartes prévoient toujours la suppression d'un grand nombre de services de la DGFIP et s'inscrivent dans le cadre des 4800 suppressions d'emplois programmées ces trois prochaines années. Elles organisent toujours la concentration des services, n'abandonnent en rien la remise en cause des missions et induiront bien une dégradation du service public et des conditions de travail des agents.

Déjà, le quotidien de la DGFIP devient de plus en plus anxiogène et conduit certains collègues à des actes désespérés.

À cette situation catastrophique s'ajoute la liquidation des CAP de mobilité, tableaux d'avancement et de liste d'aptitude.

Fini la vérification des règles, fini la préparation et la défense des dossiers des agents de la DGFIP par les représentants des personnels dans les instances paritaires.

Les directeurs décideront unilatéralement du sort des agents dans les actes de gestion de leur carrière.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales, Solidaires, CGT, FO, CFDT-CFTC de la DGFIP, La CGT FINANCES PUBLIQUES appellent à une journée de grève et à une manifestation nationale **le 14 novembre, pour exiger le retrait pur et simple du plan Darmanin.**

Le temps de préparation

Le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour cette CAP de titularisations seulement une journée et demie de préparation a été attribuée pour préparer 13 dossiers à examiner.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

Le recrutement par voie de PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2017, seulement 103 agents sur 111 sont proposés au projet de titularisation.

En clair près de 10 % des agents recrutés ne sont pas titularisés ! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Concernant la titularisation des APFIP 2^e classe

Il y a 13 dossiers présentés à la CAP. 5 prolongations de 6 mois, 3 renouvellements de stage et 5 licenciements.

La CGT est attachée au principe de la 2^e chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ere} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines.

Le complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ere} affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.